

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 16 Janvier 2020 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan

STATION THERMALE CLASSEE

Présents : Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine,

Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Absent : BRUNA Roger.

1 – Subventions publiques pour pompe à chaleur réversible de l'école

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'installer une pompe à chaleur au niveau de l'école et des salles annexes.

Pour cela plusieurs devis ont été demandés :

- AGS	20 500.00 € HT	24 600.00 € HT
- PYRETERM	19 877.29 € HT	23 852.75 € HT
- DAUNES		17 204.63 € HT
- MBS	25 994.02 € HT	31 192.82 € HT

Le devis de AGS a été retenu pour un montant de 20 500.00 € HT et 24 600.00 € TTC, lors du Conseil Municipal du 5 novembre 2019.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés à la DETR et au Conseil Départemental, pour une aide publique de 80%.

La répartition des aides doit être modifiée, avec un montant d'aides publiques de 60%, à savoir :

- 30% à la DETR
- 30% au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- 40% resteront à la charge de la commune de Barbazan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de AGS et de modifier les dossiers de subventions en fonction du nouveau taux d'aides publiques.

2 – Création d'un jardin public

Madame le Maire précise que la procédure des biens en état manifeste d'abandon a été engagée à l'encontre du propriétaire des parcelles sises La Tuilerie, cadastrées section B 669 de 108 m² et B 670 de 3972 m².

Madame le Maire rappelle que cette procédure est prévue aux articles L2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et qu'elle permet à la commune, lorsque le propriétaire n'a pas effectué une remise en état de son bien, d'en poursuivre l'expropriation à son profit pour ensuite l'utiliser dans un but d'intérêt public.

Madame le Maire propose qu'un jardin public soit créé sur les parcelles en question.

Mme le Maire expose que la procédure de déclaration d'utilité publique n'est pas terminée et que ce dossier est complexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de création de jardin public sur les parcelles cadastrées B 669 et B 670 d'une superficie de 4080 m² et autorise Madame le Maire à signer les actes et documents à intervenir.

3 – Taxe d'habitation : exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, meublés de tourisme ou chambres d'hôtes

Madame le Maire de Barbazan expose les dispositions du III de l'article 1407 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes. Elle précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Madame le Maire rappelle que la commune de Barbazan se situe dans une ZRR et que le tourisme doit se développer sur la commune.

Vu l'article 1407 du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'exonérer de taxe d'habitation :

* les locaux classés meublés de tourisme

* les chambres d'hôtes.

et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4 – Location de la salle des fêtes

Madame le Maire de Barbazan expose au conseil municipal que la salle des fêtes est actuellement louée aux habitants de Barbazan pour l'euro symbolique.

L'hiver le chauffage est facturé 15.24€. Une caution de 250€ est demandée.

Madame le Maire souhaite revoir les conditions de location de cette salle des fêtes.

La salle sera louée uniquement aux habitants de Barbazan, et ce, gratuitement.

Le chauffage sera facturé pour un forfait de 20€, d'octobre à avril.

Une caution de 250€ sera demandée et un état des lieux sera réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle des fêtes sous les conditions ci-dessus.

5 – Prime de fin d'année Casino

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'instituer un régime indemnitaire sous forme de prime au bénéfice des agents de la collectivité en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 91/875 du 6 septembre 1991 dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Pour l'année 2019, une partie fixe de 220€ peut être attribuée aux agents et au prorata du temps de travail effectué sur l'année et du nombre d'arrêt maladie...

L'attribution se fera en bons d'achat au Super U de Gourdan Polignan pour tous les agents :

- FORNASIER Angel de Barbazan
- FORNASIER Marie-Louise de Barbazan
- MENARD Yann de Valcabrière
- PENE Marielle de Saint-Bertrand de Comminges
- SABOULARD Louise d'Estancarbon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une prime de fin d'année de 220€ dans les conditions ci-dessus.

6 – Frais d'eau pour la location des bâtiments communaux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que certaines locations des bâtiments communaux n'ont pas à leur charge les frais d'eau.

Elle propose la pose de défalqueurs :

- 3 sur les locations de La Mourède
- 1 à la Maison de la Prade
- 1 à la Guinguette des Thermes

Le paiement de l'eau se fera en 2 fois dans l'année à compter du 1er février 2020 :

- en juillet
- et en janvier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer l'eau aux locataires à compter de la mise en place du défalqueur soit à partir du 1er février 2020.

7 – Repas des Anciens

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu le Dimanche 16 Février 2020. Les conditions sont les suivantes :

- aux personnes du village de plus de 60 ans dans l'année, le repas sera gratuit.
- aux personnes plus jeunes ou extérieures au village souhaitant participer au repas, le montant sera de 25€, pour les enfants de 10 à 14 ans : 15€, gratuit pour les moins de 10 ans.

Le repas préparé par le traiteur "CAU Jean-Philippe", est pris en charge par la commune. L'apéritif et le vin ainsi que l'animation seront offerts par Idéal31.

8 – Questions diverses

A/ La Préfecture souhaite recevoir la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

B/ Deux devis ont été demandés à Montés et Chaufféo pour la salle de bain de l'appartement de BIOUDI Hassan. Le Conseil Municipal choisit Montés à l'unanimité. Madame le Maire va négocier pour faire baisser le devis.

C/ De l'humidité est signalée dans l'appartement n°1 de la Résidence de la Mourède. La commune va demander à Julien Louge de faire un état des lieux pour trouver l'origine de la fuite.

D/ Participation citoyenne : 7 panneaux vont être achetés pour le montant de 754.15€ TTC auprès de TechnoGrav.

E/ La commune a fait une proposition d'achat des parcelles situées proches des Thermes, sur une zone N, appartenant à Madame Lorey Elisabeth. 8000€ pour 16938m².

F/ Madame le Maire propose d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France. Madame le Maire règlera la cotisation.

G/ La Commune souhaite recevoir une Maison de Solidarité (7 dans le département). Un courrier a été envoyé au Conseil Départemental pour formuler cette demande.

H/ Des panneaux pour définir la priorité dans la montée sur la Grand Rue Saint-Michel sont à prévoir.

I/ La commune pourrait être au courant des transactions immobilières en délibérant sur un droit de préemption sur le village. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. D'après le PETR, cela n'est pas possible en carte communale.

J/ Une demande a été faite pour l'installation d'un parc enfantin éphémère au parc des thermes pendant les vacances de février. Accord du Conseil.

K/ 4 platanes malades ont été abattus aux thermes. Le bois est stocké aux thermes.

L/ L'élagage des arbres des Thermes se fera fin janvier-début février.

M/ Les gérants de la Guinguette des Thermes demandent une dalle en béton (60m² environ). Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

N/ La Placette située au bout de l'allée Le Vignault et de l'Avenue des Thermes va être aménagée pour un embellissement et une mise en valeur de la présence du Casino.

O/ La période de stage de Yann MENARD arrive à échéance. La commune souhaite se renseigner pour une prolongation d'un an.

P/ Acheter un rideau de protection contre le soleil pour les poupées, dans la salle du Conseil.



